

DEPARTEMENT DU VAR  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
COMMUNE DE CABASSE

**Modification simplifiée du PLU  
Suppression de l'emplacement réservé n°1**

*approuvée par DCM du 29/03/2015*

**EXPOSE DES MOTIFS**



AMÉNAGEMENT  
URBAIN  
D'ÉQUIPEMENT  
D'ÉQUIPEMENT  
D'ÉQUIPEMENT  
D'ÉQUIPEMENT

[www.begeat.fr](http://www.begeat.fr)  
131 Place de la Liberté  
83000 Toulon  
Tél: 04 94 03 00 17  
Fax: 04 94 09 20 34  
Mail: [contact@begeat.fr](mailto:contact@begeat.fr)



## *Exposé des motifs*

Conformément à l'article L.123-13-3 du code de l'urbanisme, la Commune de Cabasse engage une procédure de **modification simplifiée** de son Plan Local d'Urbanisme approuvé par Délibération du Conseil Municipal

Cette procédure de **modification simplifiée** est engagée pour supprimer intégralement l'emplacement réservé ER n°1, dédié à l'accès aux écoles devant le cimetière.

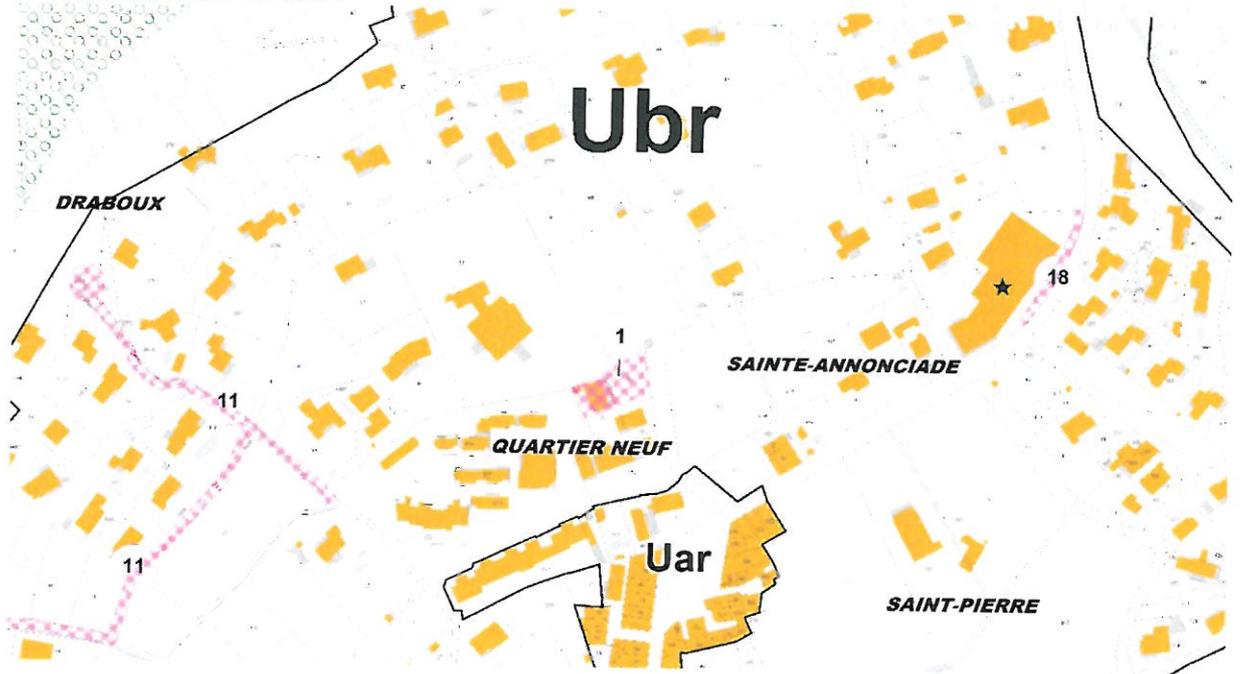
Cet emplacement réservé de 690,10 m<sup>2</sup> apparait comme inadapté au nouveau projet de circulation pour l'accès aux écoles. En effet la commune souhaite conserver le passage existant en le dédiant aux cheminements doux (cf. prises de vue ci-dessous).

En conséquence , cette nouvelle orientation rend obsolète cet emplacement réservé.



La présente modification simplifiée vise à supprimer l'affectation de l'ER n°1 :  
-Le plan 4A est modifié - cf. planche ci-dessous  
-La liste des emplacements réservés (annexes générales) est modifiée (cf. Document n°5 5.1 LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES)

PLU AVANT MODIFICATION



PLU APRES MODIFICATION

